

Vers l'annulation de l'arrêt libéralisant l'avortement aux États-Unis



Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 05 mai 2022

Source [Le Salon Beige] D'après un document préparatoire sur une décision à venir de la Cour suprême américaine, celle-ci s'apprêterait à rendre aux États le pouvoir de légiférer en matière d'avortement (et donc de le limiter, voire de l'interdire).

Les juges font remarquer que la constitution ne mentionne aucunement l'avortement et que celui-ci ne saurait être considéré comme un droit profondément enraciné dans la tradition juridique américaine puisqu'au contraire unanimement condamné jusqu'aux années 1970.

Retrouvez le tweet sur le sujet [en cliquant ici](#)